

290

DQ32

Québec, le 19 juillet 2012

Projet de parc éolien de la Seigneurie de
Beauté – 4 dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

6211-24-053

Monsieur Louis Breton
Coordonnateur régional
Environnement Canada
801-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0E3

**Objet : Projet de parc éolien de la Seigneurie de Beauté – 4 dans la
MRC de La Côte-de-Beaupré
Question complémentaire du 16 juillet 2012 (DQ32 n°10)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue d'ici le **24 juillet prochain** :

Question 10

La mesure d'atténuation proposée par le promoteur et consistant à ne pas déboiser entre le 1er mai et le 15 août permet-elle le respect des dispositions prévues à l'article 32 de la Loi sur les espèces en péril ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission